

V: 10.07.2023

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA COPIE DE VISIONNEMENT :
SOUMISSION AU PRIX DU CINEMA SUISSE**

Le film inscrit doit être téléchargé sur la plateforme VOD après réception de l' «Accusé de réception de l'inscription au Prix du cinéma suisse & lien plateforme VOD». Après la décision de l'Office fédéral de la culture concernant l'admission, le film est mis en ligne.

Spécifications des fichiers vidéo :**Résolution d'image :**

- 1920 x 1080 (recommandé) ou résolution correspondant au rapport hauteur/largeur¹

Format vidéo :

- QuickTime ProRes 422 (recommandé)
- QuickTime H.264 (8 Mbps minimum)
- MP4 H.264 (8 Mbps minimum)

Audio :

- 2.0 stéréo 48 kHz (recommandé)²

Spécifications DCP

Les DCP ne sont plus acceptés.

Sous-titrage

Veuillez noter que les films bénéficiant d'une aide à la réalisation de la Confédération doivent être synchronisés ou sous-titrés dans au moins une autre langue nationale (OECin Art. 65 chiffre 2). De ce fait, **les sous-titres uniquement en anglais ne sont pas possibles**. Pour les films qui n'ont pas été soutenus par l'OFC, une langue nationale suffit.

Nous vous prions de télécharger le film avec des sous-titres gravés conformément aux directives mentionnées. Vous pouvez télécharger plusieurs fichiers par film avec des sous-titres gravés dans différentes langues.

¹ Des informations plus précises sont disponibles ici : <https://help.vimeo.com/hc/fr/articles/12426043233169-Instructions-de-compression-vidéo-et-audio>

² Les films avec plus de deux pistes audio (par ex. 5.1) sont convertis en stéréo 2.0 après le téléchargement.